



Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
M. Johann Schneider-Amman
Schwanengasse 2
3003 Berne

Brugg, le 19 janvier 2017 / AC

Mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Par lettre du 30 septembre 2016, vous nous avez invitées à prendre position sur la consultation mentionnée sous rubrique, nous vous en remercions sincèrement.

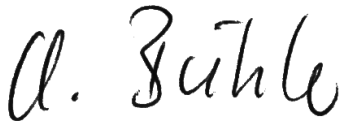
Nous allons nous en tenir à quelques remarques d'ordre général, mais qui sont essentielles à nos yeux :

1. L'octroi des suppléments et leur montant doivent être inscrits dans la loi sur l'agriculture, dans les articles 40 et 55, sous une forme contraignante. La formulation « peut octroyer » ne garantit pas la sécurité juridique et la stabilité dont les filières concernées et, par extension les familles agricoles, ont grand besoin.
2. Le montant des fonds tel qu'il est prévu dans la consultation pour les mesures d'accompagnement est insuffisant. Il doit être augmenté au moins jusqu'à concurrence des montants attribués ces dernières années, soit 95 millions de francs. Ils ne doivent en aucun cas être inférieurs, quels que soient les motifs d'une éventuelle réduction (frein à l'endettement ou autres).
3. Le trafic de perfectionnement actif ne doit en aucun cas être simplifié ou assoupli. La procédure actuelle permet un contrôle sérieux et garantit que le trafic de perfectionnement ne soit autorisé qu'en cas de besoin avéré. La transparence doit être assurée, de même que le contrôle et le suivi des quantités transférées à ce titre.
4. La gestion des données doit autant que possible faire usage des systèmes déjà existants dans les filières et engendrer le moins de coûts supplémentaires possibles.

Pour le reste, nous nous rallions et soutenons avec force la prise de position de l'Union suisse des paysans.

En vous remerciant de prendre nos remarques en considération, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

UNION SUISSE DES PAYSANNES ET DES FEMMES RURALES USPF



Christine Bühler
Présidente



Anne Challandes
Membre du comité et Présidente de la
commission politique agricole